

CHAPITRE I

PRESENTATION DU PAYS

Rédigé par H. Fourati

Le premier chapitre se propose de présenter sommairement les principales caractéristiques de la Tunisie sur les plans historique, géographique et notamment démographique. Ces informations aideront le lecteur à mieux saisir, d'une part, le contexte général dans lequel a été réalisée l'Enquête Démographique et de Santé et, d'autre part, à mieux suivre l'analyse des données.

1.1 MILIEU NATUREL

Situation

La Tunisie est située à l'extrémité orientale de l'Afrique du Nord, à la charnière des bassins occidental et oriental de la Méditerranée, sur laquelle le pays s'ouvre par une façade de 1300 km à double exposition.

D'une superficie totale de 152.450 km², le pays est limité par l'Algérie à l'Ouest et la Libye au Sud-Est et est situé entre 31° et 37° de latitude Nord et entre 8° et 11° de longitude Est à partir du méridien de Greenwich.

Relief

Partie la plus basse de l'ensemble maghrébin (300m d'altitude en moyenne), le territoire tunisien coïncide avec la terminaison nord-orientale des deux rides montagneuses qui, étirées d'Ouest en Est à travers le Maroc et l'Algérie s'abaissent et se rejoignent dans la Dorsale tunisienne où l'altitude ne dépasse pas 1500 mètres. Formée de chaînons peu élevés que séparent de larges troncés nord-sud et des bassins intérieurs, la Dorsale marque une importante limite climatique entre le Nord, de caractère méditerranéen, et le Sud, aux aspects sahariens.

Régions naturelles

Par leurs positions, les ensembles montagneux permettent de distinguer quatre régions naturelles principales en Tunisie.

Le Tell: Il s'étend au nord de la Dorsale et comprend les monts de Kroumirie et des Magods, les plateaux et les collines du Haut-Tell et du Tell de nord-est, la vallée fertile de la Medjerda et celle de l'Oued Mellègue. Cette première région naturelle couvre environ le tiers du pays.

Les Steppes: La région des Steppes (hautes et basses steppes) se superpose avec ce qu'on appelle communément la Tunisie Centrale, qui commence au Sud de la Dorsale et se termine au pied de la chaîne du Tobaga. C'est une région de larges plaines élevées, drainées essentiellement par les Oueds Marguelliil et de Zéroutte, et de basses plaines côtières parsemées de Sebchas (ou dépressions salées).

Le Sahel: A l'Est, la Tunisie orientale, appelée Sahel (Centre Est), est une région littorale peu contrastée, bordant les golfes de Tunis, de Hammamet et de Gabès; celle-ci est limitée au Sud par le modeste alignement est-ouest du Jebel Cherb qui la sépare des dépressions occupées par les Chotts.

Le Désert: Au-delà des Steppes et du Sahel, commencent les immensités désertiques. C'est une région composée d'un vaste plateau monotone, le Dahar (dos). Faiblement entaillé par les ouïdianes (aujourd'hui fossiles) envahis eux-mêmes parfois par des crues qui vont se perdre dans les sables du Grand Erg Oriental et dans la dépression de Nefzaoua, où stagne le Chott El-Jérid, le Dahar s'élève doucement vers l'Est jusqu'à la corniche de Matmata. Le versant opposé domine une vaste plaine littorale et steppique en forme de demi-cercle, la Jeffara. Mis à part le Dahar et la Jeffara, le désert saharien se présente sous ses trois aspects typiques rocheux (Hammada), pierreux (Sérir) et sableux (Erg).

Climat et pluviométrie

La Tunisie est située dans la zone de contact entre les influences contradictoires de la mer et du désert. Dans l'ensemble, le climat tunisien est méditerranéen, car la saison sèche coïncide avec la saison chaude, tandis que les pluies tombent en hiver, mais il est également sub-aride sous l'influence du Sahara, qui se fait davantage sentir à mesure que l'on descend vers le Sud. Enfin, il est variable (dans l'espace et le temps), parce que les années se suivent sans se ressembler, et les mois, le cycle des saisons, diffèrent du tout au tout d'une année à l'autre.

A la Tunisie maritime, tiède toute l'année, avec de faibles écarts de températures et des pluies suffisantes pour autoriser l'agriculture sédentaire, s'oppose la Tunisie intérieure, plus aride, à forte amplitude thermique aussi bien diurne qu'annuelle. En hiver, le Nord est englobé dans le domaine des dépressions de la zone tempérée et reçoit, apportées par les vents du Nord, des averses méditerranéennes souvent violentes qui font déborder brutalement les Oueds et sont responsables d'une forte érosion. Au Nord de la Dorsale, les pluies dépassent partout 400mm/an en moyenne. Au Sud, la pluviométrie tombe soudain au dessous de 300mm et les régions du Sud ont des aspects climatiques nettement sahariens. Toutefois, sur la côte orientale, le Sahel jouit, grâce aux influences maritimes, d'un climat plus favorable. Au total, même dans le Nord, la pluviométrie est irrégulière d'une année à l'autre.

1.2 APERÇU HISTORIQUE

Par sa situation privilégiée au coeur du bassin méditerranéen, berceau des cultures antiques et des grandes religions monothéistes, la Tunisie a été englobée à plusieurs reprises, depuis un lointain passé, dans des ensembles politiques centrés sur la grande mer intérieure eurafricaine. En effet, durant plusieurs siècles, le pays a subi une succession d'occupants et de conquérants: Phéniciens (fondateurs de Carthage vers le IX^e siècle av. J.C.). Romains (au second siècle av. J.C.), Vandales (au milieu du V^e siècle) et Byzantins (au VI^e siècle) qui y ont établi leurs lois, cultures et leurs civilisations.

Après huit siècles et demi, la conquête romaine, la latinité et le christianisme allaient lentement disparaître du pays et une ère nouvelle était entamée dès la conquête arabe (à partir du milieu du VII^e siècle) et turque (en 1574). Ces influences étrangères, surtout arabes et turques, ont "orientalisé" et islamisé entièrement la Tunisie et lui ont donné son visage d'aujourd'hui.

Vers la fin du XVII^e siècle, le Bey qui gouvernait la régence de Tunis, vassal de l'Empire ottoman, est devenu pratiquement indépendant en raison de la décadence ottomane. La Tunisie est occupée pour la dernière fois en 1881 par la France qui impose au Bey la signature d'un traité de protectorat (Le Bardo). Cette occupation durera 75 ans et marquera profondément l'histoire récente du pays.

Par sa nature, ses méthodes de production et d'administration, le fait colonial a déstructuré l'économie traditionnelle, accentué le déséquilibre régional et appauvri le pays.

C'est en 1907 qu'a pris naissance le mouvement nationaliste, qui s'affirma en 1934 avec la fondation du "Néo-Destour". L'action nationaliste est mise en veilleuse pendant la Seconde Guerre Mondiale mais reprend ensuite avec vigueur. Les attermoissements de la France provoquent la rupture en

1952 et déclenchent l'épreuve de force. La détente intervient en juin 1955 avec l'autonomie interne. Le 20 mars 1956, la Tunisie devient indépendante. Le 25 juillet 1957, la monarchie est abolie et la République proclamée, suivie moins de deux ans après, le 1er juin 1959, par la promulgation de la Constitution donnant au pays un régime de type présidentiel.

En 1963, la Tunisie obtient l'évacuation de la base militaire de Bizerte (1963) et nationalise les terres de colonisation (1964).

1.3 MILIEU HUMAIN

La recherche d'un équilibre harmonieux entre les richesses et les potentialités du pays, d'une part, et les besoins et les aspirations de la population, d'autre part, a toujours constitué l'un des objectifs fondamentaux des plans de développement économique et social de la Tunisie indépendante. C'est ainsi que les différents plans, élaborés depuis 1956, ont accordé aux aspects démographiques une attention particulière et constante basée sur l'analyse de la situation démographique du moment et des tendances d'évolution future.

Dans ce qui suit, nous allons présenter d'une manière assez détaillée les caractéristiques de cette population.

Les sources statistiques

La Tunisie dispose aujourd'hui d'informations détaillées et périodiques sur sa population grâce aux recensements, aux registres d'état civil et plus récemment grâce aux enquêtes démographiques par sondage. Les deux premières sources remontent au début de l'implantation coloniale, alors que la dernière n'a été réellement développée qu'à partir des années soixante.

Recensements généraux de la population: La pratique des opérations de recensement n'est pas toute-récente en Tunisie. Le premier dénombrement de population a été entrepris en 1874. Il faudra attendre le milieu de ce siècle pour assister à de véritables recensements de plus en plus précis et systématiques. Les trois derniers ont été effectués en 1966, en 1975 et en 1984, après l'indépendance politique du pays. Ces trois recensements ont été conçus et réalisés conformément aux normes internationales fixées par le Bureau de Statistiques des Nations-Unies.

Registres d'état civil: Bien que sa création juridique en Tunisie remonte à l'année 1886, l'état civil n'a bien fonctionné, pendant la période coloniale, que dans la capitale. Ailleurs, le système était soit complètement défaillant, soit soumis à une sous-déclaration flagrante.

Au lendemain de l'indépendance du pays, l'administration tunisienne a entrepris la réorganisation de l'état civil et prescrit la déclaration obligatoire des événements. Pour renforcer cette entreprise, diverses dispositions ont progressivement accompagné la mise en place du nouveau système, telles que l'obligation de présenter un bulletin de naissance pour l'inscription scolaire ou la demande d'un emploi et la présentation d'un certificat de décès pour l'obtention d'un permis d'inhumation.

Depuis, les progrès accomplis dans ce domaine ont été énormes. Pour les naissances, on estime officiellement qu'à partir de 1975, le taux de couverture à l'échelle nationale a atteint les 100 pour cent. Par contre, le sous-enregistrement des décès demeure important et le taux de couverture est actuellement estimé à 78 pour cent.

Enquêtes démographiques: Les enquêtes démographiques par sondage menées à l'échelle nationale n'ont vu le jour en Tunisie qu'à partir des années soixante. Plusieurs enquêtes démographiques de première importance ont été réalisées telles que:

- l'Enquête Nationale Démographique de 1968-1969;
- l'Enquête Tunisienne sur la Fécondité de 1978;
- l'Enquête Population Emploi de 1980;
- l'Enquête Tunisienne sur la Prévalence Contraceptive de 1983;
- l'Enquête Population Emploi de 1989 (en cours).

La première (Enquête Nationale Démographique) est une enquête à trois passages. Elle a été effectuée en 1968-1969 par l'Institut National de la Statistique (INS) auprès de 27.000 ménages. Elle venait compléter les données du recensement de 1966 et fournir en particulier les estimations des taux de fécondité et de mortalité.

La seconde (Enquête Tunisienne sur la Fécondité) a été conduite par l'Office National du Planning Familial et de la Population ou ONPFP (actuellement Office National de la Famille et de la Population ou ONFP) en 1978 dans le cadre de l'Enquête Mondiale sur la Fécondité (EMF). L'Enquête Tunisienne sur la Fécondité a adopté en gros les orientations méthodologiques générales de l'EMF et a porté sur un échantillon de 5735 ménages et 4123 femmes non célibataires en âge de procréer.

Cette enquête a permis de donner des explications parfois assez détaillées sur le comportement fécond de la femme tunisienne, tant au niveau national que régional. Outre les mesures qu'elle a pu donner pour la première fois en Tunisie (comme les variables touchant l'allaitement maternel, l'aménorrhée post-partum, la fécondabilité...), cette enquête a mis à jour les différentiels au niveau de la fécondité et de la pratique des moyens contraceptifs.

La troisième (Enquête Population Emploi) a été réalisée par l'Institut National de la Statistique en 1980 auprès d'un échantillon national d'environ 60.000 ménages. Servant de mini-recensement et placée au milieu de l'intervalle qui sépare les deux derniers recensements (celui de 1975 et de 1984), cette enquête visait particulièrement l'obtention de données précises et actualisées sur la population et la situation de l'emploi en Tunisie.

La dernière (Enquête Tunisienne sur la Prévalence Contraceptive) a été menée en 1983 par l'Office National de la Famille et de la Population. Cette enquête qui s'inscrit dans le cadre du programme international de l'Enquête sur la Prévalence de la Contraception (EPC) a été effectuée auprès d'un échantillon national de 2260 femmes non-célibataires effectivement interviewées. Elle a permis entre autres de vérifier que le programme tunisien de planification familiale ne cesse de prendre de l'importance, et a fourni, plus précisément, des informations sur les niveaux de connaissance et d'utilisation de la contraception et de leurs déterminants, y compris l'utilisation par secteur (public et privé). Elle a permis également de recueillir des données sur les niveaux de la fécondité et de la mortalité infantile.

Evolution de la population

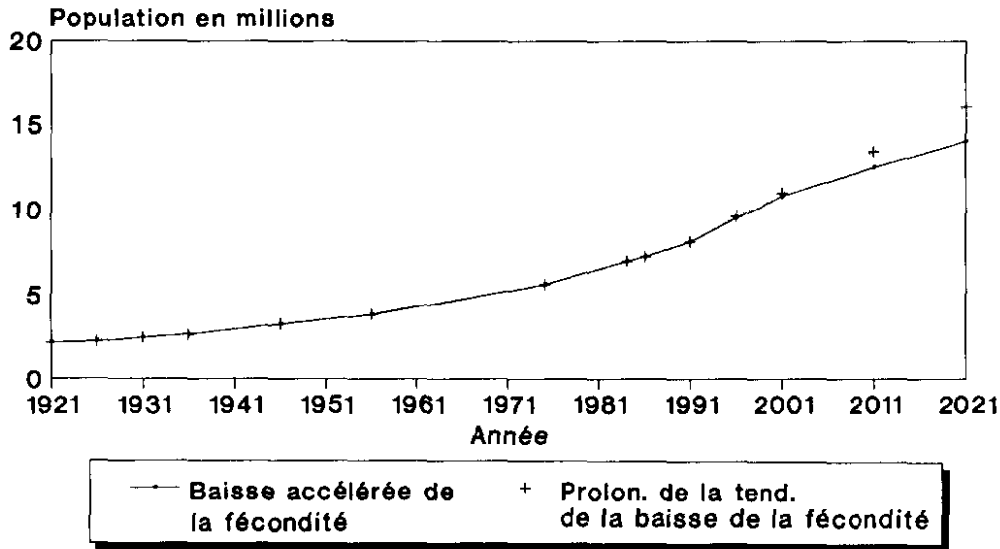
Accroissement démographique: Au début du XXème siècle, la population totale de la Tunisie ne dépassait guère un million et demi d'habitants. Le premier recensement général de la population de 1921 a dénombré 2.093.939 résidents et celui de 1984 6.966.173. Compte tenu des statistiques du mouvement naturel de la population (naissances et décès) et du solde net des mouvements migratoires aux frontières, la population de la Tunisie a atteint au début de l'année 1989 le chiffre de 7.850.000 habitants soit une augmentation de 275 pour cent par rapport à l'année 1926. De 0,6 pour cent entre 1921 et 1926, le taux d'accroissement annuel moyen est passé à 1,8 pour cent entre 1956 et 1966, 2,3 pour cent entre 1966 et 1975 et de 2,5 pour cent au cours de la période 1975-1984. Si ce taux d'accroissement démographique se maintenait, la population du pays doublerait vraisemblablement au bout de 27 ans. Le tableau 1.1 et le graphique 1.1 présentés ci-dessous donnent une idée claire sur cette évolution dans le temps.

TABLEAU 1.1 EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DE LA TUNISIE SELON LES DIFFERENTS RECENSEMENTS

Date du Recensement	Population (milliers)	Taux d'accroissement annuel moyen censitaire
06.03.1921	2.093.939	-
20.04.1926	2.159.708	0,6
22.03.1931	2.410.692	2,2
12.03.1936	2.608.313	1,6
01.11.1946	3.230.952	2,0
01.02.1956	3.783.169	1,7
03.05.1966	4.533.351	1,8
08.05.1975	5.588.209	2,3
30.03.1984	6.966.173	2,5

Source: Institut National de la Statistique

Graphique 1.1
Evolution de la Population de la Tunisie
et Projections



EDS-Tunisie 1988

Structure de la population: La pyramide d'âge de la population tunisienne est typique d'une population jeune dont le profil épouse une forme triangulaire à base très large, reflétant des niveaux de fécondité et de mortalité infanto-juvénile encore élevés. La population de moins de 15 ans représentait, en 1984, 40 pour cent de la population totale du pays. Toutefois, la structure par âge évolue vers un léger vieillissement: l'âge médian est passé de 16,8 ans en 1966 à 19,3 ans en 1984.

Composantes de l'accroissement:

1. **Natalité:** Quasi-naturelle jusque vers le milieu des années soixante, la fécondité a connu depuis une tendance à la baisse qui s'est poursuivie d'une manière presque continue. Le taux brut de natalité est estimé en 1987 à 29,3 pour mille contre 47 pour mille en 1960.

Ces résultats n'ont pu être obtenus que grâce à la conjonction de plusieurs facteurs dont l'amélioration du niveau économique et social de la population en général, le recul de l'analphabétisme, l'accès de plus en plus grand des femmes au marché de l'emploi et l'effet de la politique poursuivie dans le pays depuis près de vingt-cinq ans en matière de planification familiale.

2. **Mortalité:** l'amélioration de l'infrastructure sanitaire, les actions de masse et les programmes d'hygiène contre les épidémies et les maladies endémiques que le gouvernement a développé dès les premières années de l'indépendance ont contribué, dans une large mesure, à la baisse de la mortalité en général et de la mortalité infantile et juvénile en particulier. Le taux de mortalité générale est passé de 18 pour mille en 1960 à 8 pour mille en 1980 et à 6,1 pour mille en 1987.

Quant à la mortalité infantile, sa baisse a été beaucoup plus prononcée, son taux est passé de 200 pour mille dans les années cinquante, à 90 pour mille en 1980 et à 50 pour mille actuellement.

L'espérance de vie à la naissance qui découle de ces niveaux de mortalité est passée pour les deux sexes réunis de 48 ans en 1960 à un peu plus de 65 ans en 1987.

Evolution de la nuptialité: La Tunisie a connu au cours des dernières décennies des changements profonds au niveau de sa nuptialité, dont le calendrier tend à être de plus en plus tardif, tout en gardant une intensité finale assez forte. Depuis les années soixante, les proportions de célibataires n'ont cessé d'augmenter pour chacun des deux sexes et pour tout âge, particulièrement pour les tranches 15 à 24 ans. C'est ainsi que le pourcentage des femmes célibataires dans le groupe d'âge 20-24 ans, par exemple, est passé de 20,4 pour cent en 1956 à 45,5 pour cent en 1975 et à 59,0 pour cent en 1984.

Il en a résulté un accroissement de l'âge moyen au premier mariage qui a affecté les deux sexes et en particulier les femmes. En effet de 19,4 ans en 1956, la moyenne d'âge au premier mariage pour les femmes est passé à 20,7 ans en 1966 à 22,5 ans en 1975 et à près de 24 ans de nos jours.

Cette évolution générale de la nuptialité, vers un modèle tardif est la résultante de divers facteurs, dont le relèvement de l'âge légal au mariage, le développement de la scolarisation qui retient de plus en plus de jeunes et les soustrait du marché de la nuptialité et l'entrée de plus en plus importante de la jeune fille tunisienne sur le marché du travail.

Il est à signaler, que si le calendrier de la nuptialité a incontestablement évolué au cours des trois dernières décennies dans le sens du vieillissement, l'intensité (soit la proportion d'individus qui finissent par se marier) est demeurée très élevée en Tunisie où seulement 1 à 2 pour cent des femmes ne se marient jamais. Pour les hommes, les proportions de célibat définitif sont aussi très faibles: 3 à 4 pour cent.

Politique démographique

Place de la démographie dans les différents plans de développement: Dès les premières années de l'indépendance, la Tunisie a pris conscience de l'importance de l'équilibre démographique dans le processus de développement. La recherche d'un équilibre harmonieux entre les richesses et les potentialités du pays d'une part et les besoins et les aspirations de la population d'autre part, a toujours constitué l'un des objectifs fondamentaux des plans de développement économique et social de la Tunisie indépendante. C'est ainsi, que dès les premiers plans de développement socio-économique, des exercices de prévision à court et moyen terme se sont appuyés sur différentes hypothèses pour rendre compte des

implications de la croissance démographique sur le plan économique et social et plus spécifiquement en ce qui concerne le marché de l'emploi.

Il faut noter d'autre part qu'au niveau de chaque plan (triennal, quinquennal ou décennal) une option est prise en faveur d'une tendance bien déterminée, jugée souhaitable pour atteindre les objectifs de développement fixés pour la période couverte par le plan.

De ce fait, la Tunisie a toujours considéré les problèmes de population comme un élément essentiel de sa politique économique et sociale et des efforts considérables ont été déployés tant au niveau des politiques sectorielles que sur les plans juridique et institutionnel, afin de freiner la croissance démographique et de réduire les disparités régionales et entre milieux (urbain et rural).

A côté des actions dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi, de la couverture sociale, et du développement régional, un véritable programme national de planification familiale a été mis en oeuvre depuis 1966, le premier à avoir été appliqué en Afrique et dans un pays arabe. Etant donné l'importance du lien et de l'impact du programme tunisien en matière de planification familiale sur la baisse de la fécondité, nous allons présenter dans ce qui suit ses spécificités avec plus de détails.

Fondements juridiques du programme national de planification familiale: En Tunisie, l'adoption de la politique en matière de planification familiale a été précédée et accompagnée par une série de mesures législatives dont l'objectif était de transformer l'environnement politico-idéologique et d'apporter les correctifs nécessaires à la législation tunisienne souvent héritée de l'époque coloniale et inadaptée à la réalité et à l'évolution du pays. L'oeuvre législative et sociale qui a constamment entouré la politique tunisienne en matière de planification familiale ne pouvait qu'entraîner une dynamique de changements sociaux. Certaines réglementations ont un impact particulier sur la fécondité.

Les principaux textes intervenant dans le processus de procréation peuvent être classés comme suit:

1. Lois ayant une action directe: Ces lois concernent les produits contraceptifs, l'avortement et l'âge minimum au mariage. C'est ainsi que la loi adoptée le 8 janvier 1961 soumet "l'importation, la publicité et la vente des produits et remèdes anticonceptionnels" à la législation sur les produits pharmaceutiques.

La deuxième mesure a été adoptée par la loi du 1er juillet 1965. Ce texte autorise l'avortement social dans les trois premiers mois de la grossesse, et ce, à partir du cinquième enfant.

Une étape plus importante devait être franchie avec le décret-loi du 26 septembre 1973 qui stipule que "l'interruption artificielle de la grossesse est autorisée lorsqu'elle intervient dans les trois premiers mois, dans un établissement hospitalier et sanitaire ou dans une clinique autorisée, par un médecin exerçant légalement sa profession." Postérieurement aux trois mois, l'interruption de la grossesse peut également être pratiquée dans certaines conditions édictées par le décret-loi.

La troisième mesure concerne l'élévation de l'âge au mariage. La première limitation était survenue avec le Code du Statut Personnel, promulgué le 13 août 1956 qui fixait l'âge minimum respectivement à 15 et 18 ans révolus pour l'épouse et l'époux. La loi du 20 février 1964 a relevé l'âge au mariage à 17 ans révolus pour la femme et 20 ans pour l'homme.

2. Lois ayant une action indirecte: Ces dispositions, nombreuses et fort diverses, entraînent un effet modulateur secondaire sur la fécondité. Elles comprennent toutes celles relatives au statut personnel, à l'enseignement, au code de travail, au bénéfice des allocations familiales et autres avantages sociaux et fiscaux. Il s'agit ici d'évoquer les mesures les plus significatives par leur impact sur les problèmes démographiques.

Cette oeuvre a été entamée avec la promulgation du Code du Statut Personnel (13 août 1956) qui a précisé les droits et obligations de l'individu vis-à-vis des questions touchant à la fois à la vie privée (mariage, divorce etc...) et à la vie civique (droit de vote et ses conditions etc...).

Le grand acquis, qui résulte de ce texte, a été sans doute le statut de majeure sociale accordée pour la première fois à la femme tunisienne, la suppression de la polygamie, la réglementation judiciaire du divorce, la liberté totale du choix du conjoint et le droit de vote. Toutes ces mesures ne pouvaient que responsabiliser le couple, et par voie de conséquence, influencer son comportement procréateur.

Peu de temps après l'adoption du Code de la Famille, l'enseignement fut soumis à une réforme générale. Un plan de scolarisation fut adopté en 1958, sans pour autant que soit instaurée l'obligation scolaire. Sa conséquence immédiate a été une scolarisation massive des filles dont l'effet se repercutera dans tous les domaines.

D'autre part, par un ensemble de textes nouveaux réunis dans le Code de Travail (loi du 30 avril 1966), deux facteurs ont contribué à la baisse de la fécondité. Il s'agit d'abord du droit au travail de la femme au même titre que l'homme, ensuite de l'interdiction aux enfants de moins de 15 ans d'être employés ou de travailler dans les établissements industriels. Cette dernière restriction vise à combattre chez les familles tunisiennes l'idée de l'enfant "bras supplémentaire" qui devait, dans la société traditionnelle, entrer dès son plus jeune âge dans le cycle productif pour subvenir aux besoins du ménage.

Enfin, signalons, la promulgation de la loi du 14 décembre 1960 modifiée par celles du 15 juillet 1963 et du 6 mai 1988, limitant le bénéfice des allocations familiales aux trois premiers enfants à charge. Cette restriction n'a pas un aspect simplement dissuasif. Ce chiffre "trois" véhiculé par les discours, par les mass-média et par les campagnes de motivation, a fini par s'inscrire dans l'inconscient des familles tunisiennes puisqu'il s'avère correspondre au nombre total d'enfants vivants qu'elles désirent.

Support institutionnel du programme national de planification familiale: S'étant donné un véritable programme national de planification familiale, la Tunisie s'est progressivement doté des institutions chargées de la mise en pratique de ce programme.

Les débuts du programme de planification familiale remontent à 1964. Ce programme comportait au départ une phase expérimentale de deux ans (1964-1965). Il a été appliqué dans 12 centres de Protection Maternelle et Infantile pour s'étendre ensuite à 36 centres. Le programme effectif a commencé en 1966; sa première étape s'inscrivait dans le cadre de la "Perspective Décennale du Développement".

Au début de l'année 1968, l'exécution du programme fut confiée à la Direction du Planning Familial du Ministère de la Santé Publique. Cependant, l'accroissement des activités de Planning Familial démontra rapidement l'inadéquation des structures de cette Direction et conduisit à la création, en 1971, de l'Institut National de Planning Familial et de la Protection Maternelle et Infantile.

A caractère public, ce nouvel Institut était aussi placé sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique. Devenu inadéquat à son tour, cet institut fut transformé en 1973, en "Office National du Planning Familial et de la Population" (ONFP), organisme également rattaché au Ministère de la Santé Publique, mais ayant un caractère commercial et doté de la personnalité civile. Cet organisme regroupait les principales activités relatives à la planification familiale: activités médicales, activités éducatives, formation du personnel, recherches clinique et démographique etc... Il avait pour mission de traduire les objectifs démographiques du plan en objectifs de planning familial.

Enfin, à partir d'août 1984, l'Office National du Planning Familial et de la Population est devenu un "Office National de la Famille et de la Population" placé en première phase sous la tutelle du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme puis, dans une deuxième phase, sous sa première tutelle, à savoir le Ministère de la Santé Publique.

Evolution des principales activités en matière de planification familiale: Le tableau 1.2 donne une idée sur l'évolution des principales activités en matière de planification familiale réalisées dans le secteur public durant la période 1964-1988.

TABLEAU 1.2 EVOLUTION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ONFP EN MATIERE DE PLANIFICATION FAMILIALE DURANT LA PERIODE 1964-1988

Année	Total des consultations	Nouvelles contraceptrices*	Nouvelles acceptantes					Avortement
			DIU	Pilule	Condom	Gelée	LT	
1964	12620	6160	1154	-	-	-	293	-
1965	39542	16672	12832	343	-	-	384	342
1966	41517	16176	12077	350	-	-	766	1396
1967	51535	13600	9657	591	-	-	742	1331
1968	67986	20432	9304	4780	-	-	1927	2246
1969	127700	31357	8696	7867	-	-	2513	2860
Cum.65-69	318280	98237	52566	13931	-	-	6032	8175
Moy.annuel	6365	19647	10513	2786	-	-	1206	1635
1970	184419	25362	9638	9959	-	-	2539	2705
1971	239916	40360	12381	11778	-	-	2280	3197
1972	246675	43666	13250	12026	-	-	2459	4621
1973	273156	43840	16790	11194	8406	4237	4964	6547
1974	302015	50901	19084	10795	7432	3683	10757	12427
Cum.70-74	1246181	204128	71143	55752	15839	7920	22999	29497
Moy.annuel	249236	40825	14228	11150	7919	3960	4599	5899
1975	351322	58052	17307	16310	8678	4426	9896	16000
1976	429891	75323	20830	25987	11385	5100	8269	20341
1977	500957	86021	23879	27567	13125	5727	7987	21162
1978	525730	81194	26273	27017	12304	4674	8832	20999
1979	521933	72700	25755	23108	10442	4736	8141	19248
Cum.75-79	2329833	373290	114044	120489	55934	24663	43125	97750
Moy.annuel	465966	74658	22808	24097	11186	4932	8625	19550
1980	556207	76799	31792	21768	9938	6517	8460	20482
1981	627151	80854	40597	20137	9694	5968	8719	20718
1982	640356	77308	40400	18707	8613	3384	9564	21009
1983	658534	80391	43234	18073	7842	8285	9319	20347
1984	701143	86121	46005	19919	9168	12887	9315	20860
Cum.80-84	3183391	401473	202028	98604	45255	37041	45377	103416
Moy.annuel	636678	80294	40405	19720	9051	7408	9075	20683
1985	801497	96136	50699	21550	11368	16579	9638	21343
1986	923343	94931	54891	22386	13863	10513	10394	21913
1987	1029490	100897	61641	27028	14975	8336	14132	23072
1988	1171258	110047	67958	28731	15196	13542	13043	23348
Cum.85-88	3925588	402011	235189	99695	55402	48970	47207	89676
Moy.annuel	981397	100502	58797	24923	13850	12242	11801	22419
Cum.64-88	11015893	1485299	676124	388471	172430	118594	165033	328514

*Toute femme qui accepte pour la première fois une méthode contraceptive.
Source: Service des Statistiques et d'Analyse

Il résulte de ce tableau que le nombre total de consultations est passé de 12.620 en 1964, à 41.517 en 1966, pour atteindre un peu plus d'un million en 1988. Par ailleurs, le nombre des nouvelles contraceptrices est passé de 6.110 en 1964 à plus de cent mille en 1988.

Cet accroissement très sensible est le résultat d'une augmentation du nombre des acceptantes pour les trois méthodes principales, à savoir le dispositif intra-utérin, la pilule et la stérilisation féminine.

Le DIU reste, malgré la concurrence des autres méthodes, la principale méthode anti-conceptionnelle en Tunisie, suivie de la pilule. La ligature des trompes n'a réellement pris de l'ampleur dans les activités du programme national qu'à partir de l'année 1974.

Au niveau régional, les activités en matière de contraception sont inégalement réparties. Toutes méthodes confondues, les régions littorales sont celles qui ont le plus bénéficié du programme national de planification familiale durant les vingt-cinq dernières années. Cela s'explique essentiellement par le meilleur profil socio-économique et culturel de ces régions et aussi par les avantages d'ordre logistique qu'on y trouve.

Les trois quarts des femmes acceptantes d'une méthode contraceptive résident soit dans le district de Tunis, soit dans la région du Centre Est ou dans celle du Nord Est. Le Sud et surtout le Centre Ouest sont les régions les moins pénétrées par les activités de planification familiale. D'ailleurs, les données statistiques relatives à l'utilisation de la contraception, tirées de l'Enquête Tunisienne sur la Prévalence Contraceptive de 1983 font ressortir la persistance d'importantes disparités régionales. C'est ainsi que le taux de pratique contraceptive varie de 18 pour cent dans le Centre Ouest du pays, à 58 pour cent dans le district de Tunis.

La même enquête a montré que le secteur public (différents centres du Ministère de la Santé Publique et les centres fixes ou mobiles de l'ONFP) assurait l'essentiel des activités de la contraception, alors que l'apport du secteur privé restait relativement modeste avec seulement vingt pour cent.

Enfin, l'analyse de quelques caractéristiques démographiques des nouvelles contraceptrices fait ressortir une certaine tendance à la baisse de la parité ainsi qu'un rajeunissement de cette catégorie de population.

C'est ainsi que le nombre moyen d'enfants vivants au moment de l'acceptation était de 3,65 en 1986 contre 4,15 en 1974-1976. L'âge moyen des contraceptrices était, quant à lui, de 29,9 ans en 1986 contre 30,3 ans en 1974-1976.

Ainsi, si l'âge est resté relativement stable, la parité a, par contre, enregistré une baisse non négligeable. Les femmes viennent, donc, à la contraception, dans une situation de fécondité plus faible qu'avant.

C'est dans ce contexte général, dont nous avons essayé de rappeler les principales caractéristiques sur les plans géographique et historique, en mettant l'accent sur l'évolution démographique du pays et sur la politique de planification familiale, qu'a été réalisée en 1988 l'Enquête Démographique et de Santé en Tunisie.